



COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 FEVRIER 2013

Président de séance :

Mr BOUCHEZ Michel, Maire

PRESENTS : M. BOUCHEZ Michel Maire, Mme Donata HOCHART, Mme Evelyne CHAVALAUDRA, Mr Stanislas SZAT, Mme Dominique HENOT, Mr Alexandre FLAMENT, Mme Rénée PAW, Mr J. Pierre THIRION Adjoint – Melle Laurence BIELKIN, Mme Martine SYS, Mr Patrick BEKAERT, Mr J. Loup HERMEL, Mme WARNEZ Muriel, Mr DEGAND Daniel, Mme MOLEND A Edith, Mme Brigitte PRZYBOROWSKI, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : Mr Alexandre BERTIN Adjoint - Mme M. Agnès VANEECKE, Mme Sylvie JAROSZ, Mr Jean-Claude ABRAHAM, Mr HERMAND Jean Conseillers Municipaux.

ABSENTS : Mr Nordine BOUKHATEB, Melle Myriam BELHAJ, Mr Georges Marie MONTEVILLE, Mme Elisa FAVIER, Mr Francis DARCHEVILLE, Mr André VANTOURNHOUDT, Mme Isabelle BUYCK, Mr Aimé BAILLEZ, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme Edith MOLEND A, Conseillère Municipale

Le Procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

1/ ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces décisions concernent :

- Décision n° 6/2013 portant sur le marché de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public : signalétique- équipements techniques -marquage,
- Décision n° 7/2013 portant sur le remboursement d'un sinistre,
- Décision n° 8/2013 portant sur le marché des travaux de réfection des ouvrages d'étanchéité des toitures-terrasses du gymnase et de la salle du judo – complexe sportif Charles Humez,

2/ TRAVAUX D' ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DES RUES DES FUSILLES, DESRUELLES, DE LA PAIX, ET EMILE ZOLA :



Signature du marché

Concernant les travaux d'enfouissement des réseaux des rues ci-dessus, suite à la consultation réalisée, aux avis émis les 24 janvier 2013 et 1^{er} février 2013 par la Commission des Marchés à Procédure Adaptée, le Conseil Municipal, ayant délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec la Société CITEOS ,
- pour un montant de 1 600 036 € H.T.
Cette décision est adoptée à l'unanimité.

3/ TRAVAUX D' ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DES RUES DES FUSILLES, DESRUELLES, DE LA PAIX, ET EMILE ZOLA :

demande de subvention FDE

Concernant les travaux ci-dessus, Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide de solliciter une subvention auprès de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais, et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la demande de subvention.
Cette décision est adoptée à l'unanimité.

4/ CENTRE DE LOISIRS PETITES VACANCES SCOLAIRES AVRIL 2013

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé l'ouverture d'un centre de loisirs pendant les petites vacances scolaires d'avril 2013, soit du 15 au 26 avril 2013.
Les tarifs fixés sont les suivants :

↳ Pour les enfants domiciliés à Fouquières, la participation journalière par enfant sera :

Enfants n'ouvrant pas droit à l'aide Au temps libre de la CAF

- 1 ^{er} enfant	6.60 €
- 2 ^{ème} enfant	6.40 €
- à partir du 3 ^{ème} enfant	6.20 €

Enfants ouvrant droit à l'aide au temps libre de la CAF

- 1 ^{er} enfant	6.50 €
- 2 ^{ème} enfant	6.30 €
- à partir du 3 ^{ème} enfant	6.10 €

Un droit d'inscription de 5€ par enfant sera demandé à l'ouverture du Centre.

↳ Pour les enfants domiciliés dans une autre commune, la participation journalière par enfant sera :



Enfants n'ouvrant pas droit à l'aide
Au temps libre de la CAF

- 1 ^{er} enfant	13.20 €
- 2 ^{ème} enfant	12.80 €
- à partir du 3 ^{ème} enfant	12.40 €

Enfants ouvrant droit à l'aide au temps
libre de la CAF

- 1 ^{er} enfant	13.00 €
- 2 ^{ème} enfant	12.60 €
- à partir du 3 ^{ème} enfant	12.20 €

Un droit d'inscription de 10 € par enfant sera demandé à l'ouverture du Centre.

Le tarif d'accueil journalier pour les enfants bénéficiant d'un protocole d'accueil individualisé est fixé à 1.65 €.

Ont été également adoptés les projets éducatifs et pédagogiques.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

**5/ CONVENTION POUR L' INTEGRATION DE LA VOIRIE D' UN FUTUR
LOTISSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Monsieur le Maire a rappelé à l'assemblée la délibération du 12 juin 2012 relative à la convention pour l'intégration de la voirie d'un futur lotissement dans le domaine public communal comportant 20 logements locatifs, 11 logements en accession sociale, 16 parcelles libres de constructeur, et de mise à disposition de terrain.

Suite à un avis négatif sur le permis d'aménager dudit lotissement, bien que la voirie ne change pas, les membres du Conseil Municipal ont été informés qu'une nouvelle convention est nécessaire en raison du changement de programme de construction qui concerne désormais : 40 logements locatifs en collectif, 2 logements locatifs individuels, 12 logements individuels en accession sociale et 16 lots libres de constructeur.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec Maisons et Cités SOGINORPA reprenant la modification du programme de construction pour l'intégration de la voirie du futur lotissement Cité de l'Hôpital.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

6/ MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de FOUQUIERES-LEZ-LENS, réuni le 21 février 2013, exprime ses interrogations quant à la réforme annoncée par le Ministre de l'Education Nationale, M.Vincent PEILLON, relative aux rythmes scolaires, et pose la question des moyens qui seront susceptibles d'être dégagés par l'Etat pour l'accompagner dans les meilleures conditions, y compris pour les transports scolaires organisés par les Conseils généraux.



Si nous entendons les raisons du Gouvernement sur cette réforme des rythmes scolaires qui devrait permettre aux enfants de mieux apprendre, de favoriser la réussite scolaire de tous, de mieux répartir les heures de classe sur la semaine, il est évident que les conséquences de cette réforme seront difficilement supportables pour nous, élus locaux, en raison des obligations qui nous lient déjà avec l'école : locaux, gestion des personnels, activités périscolaires, restauration, et des contraintes nouvelles.

En tant qu'élus de communes dont les moyens restent très limités, nous ne pouvons accepter le coût généré par la mise en œuvre de cette réforme. Sans compter que dans la plupart des communes n'existent ni structures d'accueil suffisantes, ni les possibilités de recruter un personnel suffisamment qualifié pour répondre aux objectifs visés.

Ce transfert sur les communes de prérogatives de l'Etat, assurées aujourd'hui par l'Education Nationale, est inacceptable. Il généraliserait l'inégalité de traitement entre les communes « riches » et les commune « pauvres », l'inégalité de traitement pour les enfants dont les droits fluctueraient en fonction du lieu d'habitation de leurs parents et du Projet Educatif Territorial, l'inégalité de traitement entre les écoles dont le fonctionnement varierait selon leur localité d'implantation, et l'inégalité de traitement pour les personnels enseignants.

Le Conseil Municipal de FOUQUIERES-LEZ-LENS demande donc solennellement au Premier Ministre et à M.Vincent PEILLON, une meilleure concertation sur ce projet et donc de surseoir à l'application de ce texte de loi.

Il nous paraît également indispensable que cette loi assure la garantie constitutionnelle préalable et intégrale de la charge financière transférée.

Cette volonté s'inscrit dans notre démarche de transformer en profondeur notre système éducatif pour permettre la réussite de tous. Ouvrir l'école sur son environnement, développer l'orientation choisie, rendre aux Académies les plus défavorisées les moyens de leurs ambitions : telles sont les propositions que nous portons.

Le Conseil Municipal de FOUQUIERES-LEZ-LENS tient enfin à affirmer son refus de ce nouveau transfert de charge et à exiger que l'Education reste Nationale afin que l'école publique composante fondamentale de notre République puisse assurer une véritable égalité entre tous les enfants de France.